

forts de nos intentions et de notre confiance en la divine Providence. Donnez-nous réellement le concours de votre bonne volonté, à l'exemple de ces collaborateurs dévoués, qui, depuis longues années déjà, sont attachés à notre maison. Nous avons compté sur leur dévouement; il ne nous a pas fait défaut et nous les en remercions vivement.

Ainsi, nous serons tous unis dans la même pensée et, patrons, employés et ouvriers apprenant ici à se respecter, à s'estimer, à s'aimer, jouiront tous ensemble de la paix du cœur et conquerront la vraie liberté, qui est celle des enfants de Dieu.

D'unanimes acclamations accueillirent cette parole à la fois simple et forte et réellement éloquent à force d'être vraie. Le beau chant de Jésus Ouvrier vint dignement clôturer cette cérémonie, et tous nos lecteurs en tireront cette conclusion : Que si l'essai généreusement tenté et courtoisement poursuivi déjà par MM. Sorépel et fils aboutit à cet heureux résultat que tout nous fait espérer combien d'honorables maisons de notre grande et industrieuse cité seront encouragées par cet heureux exemple. Ainsi se réalisera ce vœu que notre si importante ville de Roubaix, une des premières de France par son industrie, soit aussi bientôt l'une des premières par le nombre et l'importance des œuvres chrétiennes.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin auquel il a été procédé pour l'ensemble de la loi électorale, quatre de nos députés, MM. Boduin, Degraucourt, Parsy et Testelin se sont abstenus, les autres vingt-trois présents ont voté pour.

M. Vente, porté au Journal officiel du 30 novembre comme n'ayant pas pris part au scrutin sur l'ensemble de l'art. 14 et sur l'amendement de M. Feray, a voté pour l'art. 14 et contre l'amendement de M. Feray.

Nous croyons savoir que les préfets ont reçu des ordres du ministre à l'effet de faire préparer des copies définitives des listes électorales. Les bureaux de Roubaix ont déjà exécuté ce travail et la liste des électeurs roubaixiens dûment inscrite a été envoyée à la préfecture.

Plusieurs personnes se sont déjà plaintes que, des deux guichets affectés à la gare au service de la petite vitesse, il n'y en ait qu'un qui fonctionne habituellement, ce qui occasionne un retard préjudiciable aux expéditionnaires. Nous signalons le fait à l'Administration, persuadés qu'elle tiendra à faire cesser ces plaintes, si elles sont justes.

Parmi les lignes de chemin de fer dont le gouvernement propose : soit la déclaration d'utilité publique, soit les études préliminaires, soit la concession, nous remarquons celle de Compiègne à Soissons, 66 kilomètres, destinée à relier en travers les deux grandes lignes qui se dirigent de Paris vers la Belgique. Le tracé se détache de la gare de Compiègne, suit la vallée de l'Aisne et aboutit à Soissons. De là, une autre ligne, allant vers Reims, ouvre une voie vers la Champagne et l'Est. 90,000 francs par kilomètre seraient à la charge de l'Etat.

Monsieur Perchez, archevêque de la Nouvelle-Orléans, est en ce moment à Paris.

On a arrêté hier soir, à 10 h., un serrurier qui a déclaré se nommer Julien Deroubaix et être en rupture de ban. Halluin était sa résidence obligée. Au moment de son arrestation, il se présentait à la police pour obtenir un billet de logement. Se doutait-il qu'on allait le loger au dépôt?

Hier, à une heure de l'après-midi, un marchand de charbon nommé Pierre Vanmelder exiprait à son domicile, situé rue du Moulin-Barré. Il succombait aux suites d'un accident dont il avait été victime dans la matinée. Il conduisait un chargement de charbon quand, arrivé rue Watt, son cheval, cheval rétif s'il en fut, refusa d'aller plus loin. Voyant cet arrêt, le pauvre conducteur descendit et poussa à sa voiture tout en tirant les rênes. Par malheur il vint à tomber et les roues lui passèrent sur le corps. Quand on le releva, on constata qu'il avait une jambe fracturée et on acquit ainsi la certitude de lésions internes très graves, si graves que le sieur Vanmelder est mort dans d'atroces souffrances.

Un vieillard de 70 ans dont le nom est Tellin a quitté depuis avant-hier matin son domicile, situé au Petit-Beaumont, où il n'a pas reparu depuis. Il était vêtu d'une jaquette en drap bleu et d'une veste en toile de même couleur, portait l'un sur l'autre deux pantalons, celui de dessous en drap gris avec bandes noires, et l'autre en velours marron à côtes; son gilet assez vieux était en laine jaune, il avait des sabots, des chaussettes grises et était coiffé d'une casquette en drap noir.

Mardi après-midi, un des détenus de la prison Saint-Vaast à Douai a plongé dans le corps d'un de ses camarades de détention une longue aiguille qui sert à façonner des chaussettes.

L'agresseur a été immédiatement saisi et conduit au cahot.

Le blessé n'est pas dangereusement atteint.

Un chanteur ambulant, forçat libéré en résidence obligée à Lille, nommé Altrof, avait établi rue Malpart une ignoble entreprise d'excitation à la débauche. Il a été arrêté hier. De nombreux témoins ont été entendus. On croit que l'affaire sera portée devant les prochaines assises.

Hier, à l'audience civile de la deuxième chambre, a eu lieu la vente de l'hôtel des commissaires-priseurs de Lille. Cet immeuble a été adjugé pour 18,000 francs, chiffre de la mise-à-prix, à M. Desrousseaux, avoué, pour le compte de tiers.

La superficie totale de cet établissement est de 1,594 mètres, ce qui fait ressortir le prix du mètre à 113 fr.

Dans la nuit du 27 au 28, des malfaiteurs ont pénétré dans le bureau de Mme Caté, receveuse des postes au Quesnoy. A son entrée dans son bureau, vers six heures, elle a remarqué que les registres, cartons, lettres étaient éparés, les tiroirs ouverts. Elle constata bientôt qu'une somme de 70 fr. avait été enlevée d'un de ces tiroirs et 32 fr. de timbres-poste.

Après avoir exploré le bureau, ils ont ouvert tous les meubles sans en rien prendre.

Mme Caté avait eu, selon son habitude, du reste, la précaution de monter à sa chambre sa caisse et le registre des mandats de poste de l'administration. Elle a bien entendu des individus aller et venir dans la rue vers une heure du matin, mais, fatiguée, elle s'est endormie, et c'est pendant son sommeil que ce vol audacieux a été commis.

Ce n'est pas la première fois que l'on signale à Lille le décès presque simultané de deux époux, unis dans la mort comme dans la vie. Le cas vient de se produire encore lundi pour l'un de nos concitoyens, M. Masclif, qui expirait le jour même de l'enterrement de sa femme.

Un accident sérieux est arrivé lundi, vers deux heures de l'après-midi, à Armentières, devant l'auberge de la Nouvelle-France.

Le nommé Butté, âgé de 33 ans, cocher au service de M. Massart, entrepreneur de voitures publiques et de pompes funèbres à Lille, est tombé de son siège, en voulant relever les guides de ses chevaux. Il a fait une chute si malheureuse que deux roues lui ont passé sur le corps et lui ont fracturé les côtes. Il a été transporté à l'hospice d'Armentières, où les médecins ne répondent pas de ses jours.

Le même soir, un accident s'est produit au quai d'Aire, dans le domicile des époux Debouck Cauche. La nommée Hortense Magniez, veuve Cauche, belle-mère du maître de la maison, âgée de 65 ans, journalière, en voulant gravir l'escalier qui conduit à sa chambre, est tombée accidentellement à la renverse. Cette chute a été si malheureuse que la mort en a été presque instantanément la suite.

On reçoit du Danemark de tristes détails sur la mort récente de deux ingénieurs français, dont l'un appartenait à la Compagnie de Fives-Lille, et qui y vivaient depuis 1874, époque à laquelle ils étaient arrivés dans l'île de Aalborg, dans le Jutland, pour diriger les travaux de construction d'un pont de chemin de fer sur le Lümford.

Le premier qui a succombé, c'est M. Eugène Pinquet, ingénieur en chef, qui est mort le 23 novembre, après quinze jours d'excèsives souffrances. Il était né à Tours en 1834; représentant de la Compagnie de Fives-Lille, il avait construit un nombre considérable d'ouvrages de ce genre en Russie et en France. Deux jours après, le 25 novembre, au moment même où l'on enterrait M. Pinquet, le deuxième ingénieur qui dirigeait les travaux, M. Daniel Layr, est mort subitement d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 33 ans.

Ajoutons que nos deux malheureux compatriotes étaient fort appréciés en Danemark pour leur talent, et qu'ils avaient su, par l'amabilité de leurs manières, s'y attirer de nombreuses et vives sympathies.

La brigade des douanes de Bavai vient de faire deux saisies qui consistent ensemble en 123 kilogrammes de tabac étranger.

Une autre capture a été faite le 19 du courant par les douaniers de Malplaque. Ils ont arrêté les nommés Mary Joli et Désiré Vondesmanne, porteurs de chacun 25 kilog. de tabac.

Samedi, en voulant replacer sur une poutre la courroie qui fait fonctionner le lave-sac dans la fabrique de sucre de M. Degrave, à Moulle, Désiré Decotte, âgé de 14 ans, fut pris par ses habits, et la courroie le lança contre un mur où il eut le bras droit fracturé en plusieurs endroits et l'épaule gauche toute meurtrie. Les blessures sont graves; on craint pour les jours du malheureux enfant.

L'usine de produits chimiques de Hautmont a vu se produire ce soir coup d'heure accident. Un ouvrier nommé Léveque est tombé d'une échelle et a reçu des blessures légères; mais un autre ouvrier, nommé Richer, tombé dans une chaudière contenant un liquide caustique, se trouve dans un état fort grave.

chouement du bateau. Le mousse seul manquait à l'appel et le capitaine avait annoncé sa mort quand l'enfant a été rapatrié à Dunkerque par un vaisseau venant de Rotterdam.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 3 décembre, à 8 heures du soir. — Révision des cours de la semaine.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITU. — Imprimerie Alfred Robaux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Prix de revient des Viandes			
DROITS D'OCTROI COMPRIS.			
	1 ^{re} QUAL.	2 ^e QUAL.	3 ^e QUAL.
Jouff	1.65	1.26	1.07
Yache	1.60	1.22	0.79
Taureau	0.90	0.90	0.90
Veau	1.96	1.87	1.42
Mouton	1.75	1.70	1.42
Porc	1.70	1.65	1.60

Roubaix, le 29 Novembre 1875.
Le Maire de Roubaix
G. DESJAZET.

BELGIQUE. — Le 31 mai dernier, jour de la Fête-Dieu, quelques Bruxellois, faisant sans doute partie de l'association des *Geneux* dont nous avons plus haut relaté les exploits à Gand, se rendirent à Trimonde (Ville de 6,000 Ames de la Flandre occidentale) avec l'intention d'y faire une démonstration antireligieuse.

Ce qu'ils avaient résolu, ils l'exécutèrent. La procession fut insultée, huée, sifflée, et cet acte d'impie jeta l'épouvante et la consternation au sein d'une population paisible et profondément catholique.

Les principaux coupables étaient traduits samedi à la barre de la police correctionnelle. Le meneur de la bande a été condamné à deux mois de prison, et plusieurs de ses complices à huit jours de la même peine, à l'amende et aux frais.

Faits divers

MORT DE DÉJAZET. — Déjazet a cessé de souffrir. La pauvre grande artiste est morte, hier matin, à l'âge de 78 ans et trois mois.

Mardi, à deux heures de l'après-midi, sentant que sa fin approchait, elle fit demander un prêtre. M. l'abbé Carré, vicaire de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, de Belleville, accourut. Sur la demande expresse de Déjazet, il retourna chercher le vaticque, qui lui fut administré en présence de son fils Eugène, de sa femme, et d'un ami de la famille, M. d'Anthoine.

Déjazet édifica ceux qui l'entouraient, tellement que l'abbé Carré prit à part M. d'Anthoine, et lui dit textuellement ces paroles :

— Mon ministère m'appelle trop souvent, hélas ! au chevet des mourants... Eh bien ! monsieur, je puis vous le dire, il m'a rarement été donné d'assister à une fin aussi exemplaire, aussi sainte !

Après cette touchante cérémonie, Déjazet éprouva un grand calme. Au bout d'une heure, elle fit signe à son fils, qui sautillant, de s'approcher, et elle lui dit en se frappant la poitrine :

— Calme-toi, mon enfant !... Je suis avec Dieu !... Jure-moi, jure-moi, répète-t-elle, que tu n'auras de haine pour personne !

Hier matin, à six heures, l'agonie commença. A neuf heures, Virginie Déjazet rendit le dernier soupir dans les bras de son fils.

M. Sardou, immédiatement prévenu, se rendit rue Clavel, n° 23. Il embrassa la pauvre morte avec effusion.

Dans la journée, il s'occupa de tous les détails nécessaires aux obsèques. Il vit M. Halanzier et obtint de lui, sans peine, que des artistes de l'Opéra se fissent entendre pendant le service mortuaire.

Ce service aura lieu samedi, à midi, en l'église de la Trinité.

Déjazet a été embalmée par les soins du docteur Gannal. Sa tête va être moulée par le sculpteur Franceschi.

(Figaro). — Parmi les cent treize ivrognes (si plus ou moins) que la police a recollé hier sur la voie publique, il en est un, dit la *Gazette des Tribunaux*, qui n'a pas médiocrement réjoui les habitants de la rue de Belleville. C'est le nommé Mathieu G..., âgé de cinquante-sept ans, qui, vers onze heures du soir, accostait tous les passants pour leur demander leurs opinions politiques.

Chacun, comme on l'imagine bien, envoyait promener le facétieux pochard qui, pour se venger des quolibets et des rebuffades dont il était l'objet, se mit à injurier ses victimes en les traitant de lâches et de poules mouillées.

Des gardiens de la paix ayant voulu le faire taire et l'ayant engagé à rentrer chez lui, le farouche G... se contenta de leur répondre :

« F...chez moi la paix ! A bas les bandingats ! Je suis électeur et je veux aussi monter à la tribune, moi ! » En présence de son état d'exaspération croissante, les agents ne trouvèrent rien de mieux à faire que d'offrir à l'électeur G..., au violon du poste de la rue Julien-Lacroix, un asile inviolable. Ce matin, après quelques heures de repos qui lui a fait le plus grand bien, ce citoyen a été renvoyé dans ses foyers, en attendant qu'il comparaisse, avec beaucoup d'autres, devant le tribunal de simple police, sous l'imputation d'infraction à la loi des 23 janvier et 4 février 1873.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Versailles : « Le prince Alexandre des Pays-Bas, accompagné de M. le ministre des Pays-Bas et de M. le général d'Abzac, a visité

aujourd'hui le palais de Versailles, et assisté à une partie de la séance de l'Assemblée dans la loge de M. le président de la République. »

La Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, nous prévient que le train 861, qui va de Tarascon à Cette, a d'arrivé, le 1er décembre, à 4 heures 1/2 du matin, à Vic-Mureval, entre Montpellier et Frontignan. Un soldat a malheureusement été tué; deux femmes ont été légèrement contusionnées.

La circulation est rétablie. L'accident parait causé par la rupture d'un bandage de roue.

Depêches télégraphiques

LE PRINCE GORTSCHAKOFF A BERLIN. Berlin, 1er décembre. — Aujourd'hui, à une heure de l'après-midi, l'empereur d'Allemagne a reçu le prince Gortschakoff, chancelier de l'empire russe.

LE PAPE ET LE PARLEMENT BELGE. Bruxelles, 1er décembre. — *Chambre des représentants.* — M. Berge interpelle le gouvernement au sujet des paroles que le pape aurait adressées aux pèlerins belges sur la question du mariage civil.

Le ministre des affaires étrangères répond qu'il a eu connaissance de cette affaire seulement par la voie des journaux.

M. Bera demande à quoi sert alors le ministre belge accredité au Vatican. La discussion sur cet incident continuera demain.

NOUVELLES DE ROME

Rome, 1er décembre. — Le conseil supérieur des travaux publics a délibéré sur la question du Tibre. Le système adopté est la régularisation du Tibre urbain, dont l'efficacité pour défendre Rome contre les inondations est reconnue.

L'évêque d'Olinda a été reçu par le Pape. On dément que Mgr Roncetti doive être envoyé au Brésil comme légat. Il est probable qu'il ira remplacer auprès de la République de l'Equateur Mgr Vanutelli, qui est destiné à Bruxelles.

Eu réponse aux promoteurs du monument à la mémoire d'Alberico Gentile, l'évêque de Frossano, propose d'élever un monument à Garcia Moreno.

Rome, 1er décembre. — Le prince Humbert et la princesse Marguerite sont arrivés.

Le Pape a reçu, aujourd'hui, l'évêque de Châlons en audience de congé.

UN BAPTEME PRINCIER. Rio Janeiro, 30 novembre. — Le aîné du jeune prince, fils du comte d'Eu, a été lieu au jour d'hui.

LE CRIME DE WHITE-CHAPEL. Londres, 1er décembre 1875. — Henry Wainwright, assassin de Harriet Lane, sa maîtresse, a été condamné à mort. Son frère, Thomas Wainwright, accusé de l'avoir aidé à faire disparaître le cadavre d'Harriet Lane, a été condamné à sept ans de travaux forcés.

Après sa condamnation, Henry Wainwright a maintenu qu'il était innocent.

PLUS DE NOUVELLES DE L'INDE. Londres, 1er décembre. — Les communications télégraphiques avec l'Inde sont totalement interrompues. Toutes les dépêches déposées depuis lundi soir sont arrêtées.

A PROPOS DE PÊCHEURS. Londres, 1er décembre. — Parlant des nouvelles relatées aux restrictions imposées par les vaisseaux de guerre français aux sujets anglais dans les pêcheries de Terre-Neuve, restrictions qui auraient produit des dissentiments entre les pêcheurs anglais et français, le *Standard* se dit en mesure de déclarer que cette question est examinée par les commandants des stations anglaise et française de Terre-Neuve.

Le *Standard* ajoute qu'il y a lieu d'espérer que toute cause ultérieure de susceptibilité sur ce point sera écartée. Cette question, dit aussi le même journal, est, en ce moment, l'objet d'une correspondance entre les deux gouvernements.

LA GUERRE CARLISTE. Madrid, 1er décembre, soir. — Le *Cronista* rapporte qu'il fait un temps horrible dans le Nord. Un colonel de l'armée libérale est mort gelé.

Madrid, 2 décembre. — Le conseil des ministres auquel ont assisté les généraux Quesada et Martinez Campos, a décidé de créer deux armées, l'une en Navarre sous les ordres de Martinez Campos, et forte de cinq divisions; l'autre, égale en force dans les provinces basques, sous le commandement du général Quesada. Ces deux généraux partiront prochainement pour se rendre à leur poste malgré les allégations contraires de la *Correspondencia de Espana*; le *Cronista*, qui est mieux informé, soutient que M. Calderon Collanter est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. Benavides.

REPRODUCTION DE L'ARTICLE. Versailles, 2 décembre, 3 h. 20 s. Les bureaux ont nommé la commission de dissolution.

Neuf commissaires appartiennent à la droite, six à la gauche. Tous sont d'accord pour une dissolution prochaine.

La discussion dans les bureaux, sera courte et peu importante.

Les dates proposées seront modifiées, mais sans différence importante. La gauche propose pour le 9 décembre, l'élection des sénateurs par l'Assemblée; le 15 la séparation de la Chambre; le 9 janvier, l'élection de députés; le 23, les élections sénatoriales; le 20 février, les élections des députés; et le 28, la réunion des deux chambres.

La droite ne fait pas d'opposition. M. Buffet a soutenu dans les bureaux

la nécessité que les élections de ballottage pour les députés aient lieu avant la réunion des deux Chambres.

Progrès de Dentaire. Dents et Douche sans ressorts et posés sans douleurs. Edouard VERBRUGHE, dentiste, breveté de S. M. le Roi des Belges. Roubaix, rue de l'Hospice, 3, Roubaix MAISON A PARIS

4, Boulevard Poissonnière, 4. Nota. — Ces dentiers ont l'avantage de ne pas empêcher la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soulever les dents chancelantes. — Succès garanti.

COMMERCE

Avis divers. Havre, 2 décembre.

Deux heures. — Notre marché aux cotons est encore plus languissant, aujourd'hui, la convention n'ayant acheté que quelques lots en provenant des Amériques d'Amérique. Les cours, naturellement, se ressentent du calme persistant des affaires sur place, surtout pour les classements inférieurs.

Les cafés se raffermissent, sous l'influence d'une demande régulière. On a coté de nouveau, ce matin : 210 s. Haïti Gonaves, tels quels, à fr. 109 les 50 kil. ent.; 50 s. Cap ditto, à fr. 104; 195 s. Leogane, sout. ditto, à fr. 103 50; 30 s. Miragoane ditto, à fr. 102 50; 50 s. Bahia, à fr. 93, et 200 s. Géara, au gros droit, à fr. 108.

Quatre heures. — Notre marché aux cotons se ferme en même position. Les ventes notées jusqu'à quatre heures ne vont pas, en somme, au-delà de 351 b. la totalité en disponible, y compris 271 b. des Etats-Unis à divers prix, et 100 b. Isroch, à fr. 75. A terme, le *low-water*, N.-Orléans a été payé fr. 80 sur janvier à mars.

En café, on a coté, de nouveau, cette après-midi, 122 s. Haïti Leogane, état sain, à fr. 105 les 50 kil. ent.

Les laines sont naturellement calmes, vu l'extrême réduction de notre stock. En provenance de la Plata, on n'a coté, au jour d'hui, que 13 b. Buenos-Ayres, suint, à fr. 1 85 le kilog.

BULLETIN FINANCIER

Bourse de Paris du 1er Décembre 1875. Deux heures. — La liquidation de nos Rentiers a été terminée; les reports ont été effectués sur les hauts cours cotés depuis bientôt un an. On a lait 35 c. sur le 5 0/0 et 19 c. sur le 3 0/0.

Nous avions raison de dire que les meneurs cherchaient depuis plusieurs jours à vendre des Rentiers; ils ne jugent plus sans doute notre situation susceptible d'être exploitée à la hausse, et de plus la position de place s'est fortement allégée; le découvert, pour le moment, n'est plus assez important pour être exploité.

Les valeurs de crédit sur lesquelles la liquidation se fait demain donneront lieu à peu d'affaires. La Banque franco-égyptienne est à 535. Banque ottomane, 456.

Mobilier et pagnol, 770. Les Chemins français sont toujours très fermes. Les Autrichiens et les Lombards sont demandés, les premiers à 642, les seconds à 235 fr.

Le Nord de l'Espagne est offert à 260. Le Suez est coté 785 fr. Il y a 7 1/2 c. de déport sur le Suez; ce déport sera, nous le croyons, qui vont être détachés. Par le fait, il y a 3 fr. de report à payer par les acheteurs.

Les Tramways-Nord sont fermes à 735 fr. Le 5 0/0 Italien est à 71 65. Le 5 0/0 Turc en reprise à 24 30, après 24 60.

Les obligations ottomanes 1873, 140 fr. Les obligations égyptiennes 1873 sont demandées à 301 fr. Le 5 0/0 russe, 103 fr.

Les obligations du Crédit foncier russe, 461 fr. Les Consolidés, sur lesquels on a détaché aujourd'hui un coupon, viennent à 93 15/16 à la première cote, et 93 3/4 à la seconde.

Trois heures. — La deuxième partie de la Bourse est faible; le 3 0/0 reste à 65 95 et le 5 0/0 à 103 95.

CREDIT GENERAL. — La maison ABEL PILON, à Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

SANTÉ A TOUS. Rendus sans maladies sans frais, par la délicieuse farine de santé de Du Barry, de Londres, dite REVALESCIERE.

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, flatulences, éructations, acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane, muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide ou enlevant, ou après courants plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castiglione, le duc de Ploussow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decatur, le pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzur, M. le professeur Benche, etc. etc.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. Les Biscuits de Revaléschiere rafraîchissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — Revaléschiere chocolatée, rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes âgées et jeunes, les plus affaiblies, et nourrit dix fois plus que la viande et le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 50 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de dépôt. Les boîtes de 63 et 60 francs, sont à Roubaix chez M. M. Golle, pharmacien Grand-Place; Morelle-Bourgeois; Léon Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tournai; et chez les pharmaciens et épiciers. — Dr. HARRY et Co. Place Vendôme, 26, à Paris. Évitez les contrefaçons. N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique Revaléschiere Du Barry, sur les étiquettes.

TAMAR INDIEN

G-ILLON. Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorroïdes, Migraines. Ph. 24, r. Grammont, Paris. — Boîte 2,50. Poste 2,75. — A Roubaix, DESCHOT, ph. 26, Grand-Rue. 9535

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

IMMEUBLES A VENDRE, A LOUER

A VENDRE Une bonne habitation de 1,900 litres, avec une belle américaine tout neuve. Une excellente botteuse de laine et de débourage. Une grande échouisse neuve, coûtant environ 1,900 litres, ayant quatre roues et son ventilateur. Trois lits simple de Skène et Davallée.

Un bill double. Deux peigneuses Lister, neuves. Deux peigneuses Rawson, presque neuves. Une machine Skène et Davallée. Une grande et excellente échouisse de laine feutrée ou déchets rebuts ou bouts fins. Une machine à aiguiser, pour filature coton.

Une grande quantité d'anciens pots en toile de diverses dimensions. Un grand tour, un plus petit, deux perceuses, quantité de poulies et autres diamètres et des dévidoirs. S'adresser chez M. Dupuis fils, à Roubaix. 9773

MAISON A LOUER

à l'Hospice, n° 4. — S'adresser au bureau de la presse, chez Brizou, capéroul, 9623

A LOUER

à Wasquehal, à proximité de l'église, une maison de rentier, avec cour et jardin entouré de murs. — S'adresser pour les conditions, à MM. Brodeur frères. 9644

A LOUER

pour le 1er janvier prochain l'habitation d'habitation à étage, avec emplacement pour machine à vapeur, cheminée et autres dépendances, le tout érigé sur 1180 m. carrés de superficie. Cette propriété, par sa situation et son importance, est propre à tous usages commerciaux et industriels. — S'adresser au Collège, 130. — S'adresser à A. Jourdeuil, rue des Fabricants, ou rue de Lahnoy, 87. 9650

Vastes magasins et bureaux

à louer présentement, rue de l'Espérance. — S'adresser rue des Champs, 472, pour renseignements. 9652

VENTES DIVERSES

A VENDRE d'occasion, d'un produit de 5 k. pour coton, laine, soie, etc. L'une à la main; l'autre mécanique et à la main à volonté. Trois cardes à coton. Deux machines à retordre, système Farr-Gurtis, de 750 broches, longueur 27 mètres, écartement 35 millimètres. Le tout en bon état. — S'adresser chez M. Parent-Lemaire, quai de Leers, Roubaix. 9653

VOITURE & CHEVAL

à usage de bouliancier ou marchand de lait, en bon état. A VENDRE dans de bonnes conditions. — S'adresser au Grand cabaret, à Toufflers. 9654

A VENDRE

un cheval de selle. — S'adresser chez M. Brame, à Lahnoy. 9656